# BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT UNIQUE (DU) LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FAMILIAUX, Y COMPRIS RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES ET LOGEMENTS JEUNES LOI ÉLAN LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES FAMILIAUX FINANCEMENTS EN PRET

Dispositif concerné : Droit Commun - Métropole et DROM

Négociation de droits uniques - Barème plafond en K€

10/05/2023

Négociation de droits u	niques - Barème plafond en K€													10/05/2023
	Zones et territoires spécifiques par Région ZONES	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	A													
	B1	$\Leftrightarrow$	18	15		1	2		$\Leftrightarrow$			10		
	B2 et C		13	12			0		$\geqslant$			8		
	ZONES SPECIFIQUES								/ \					
	Paris	50												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	35												
Valeur <u>plafond</u> d'une attribution	Autres communes d'Ile de France	30												
sur logement NEUF (1er tour)	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								18					
	Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence		22											
	Métropole de Lyon, Annecy + zone frontalière : pays de Gex, pays Genevois			20										
	Hauts de France Communes limitrophes à l'île de France					20								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					15								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg										12			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan													
	Rennes Métropole													13
Valeur <u>plafond</u> d'une attribution sur logement	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
ANCIEN (hors 1er tour)	TOUTES ZONES	$\geq$	12	10			8		$\geq$			6		
	ZONES SPECIFIQUES  Paris	25												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))													
	Autres communes d'Ile de France	18												
	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								13					
	Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence		17											
	Métropole de Lyon, Annecy + zone frontalière : pays de Gex, pays Genevols			14										
	Hauts de France Communes limitrophes à l'île de France					15								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					12								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg													
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du silion mosellan										8			
	Rennes Métropole													9
			1	PI .		1			1				1	

## BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS) LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES FAMILIAUX FINANCEMENTS EN PRET

Dispositif concerné : Droit Commun - Métropole et DROM

#### Négociation de droits de suite - Barème plafond en K€

10/05/2023

	Zones et territoires spécifiques par région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	А	$\geq \leq$	40	35			><	$\times$	$\times$	>>	><	$\nearrow$	><	><
	B1	><					25					18		
Valeur <u>plafond</u> pour un droit de suite	B2 et C	$\gg$	25	25		18			$\searrow$			12		
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	90												
	Communes de la 1ère couronne													

En DS, la durée des réservations est adossée à la durée du prêt

(départements 92 - 93 - 94 (MGP))

Autres communes d'Ile de France

70

### BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT UNIQUE (DU) LOGEMENTS PARTAGES EN COLOCATION FINANCEMENTS EN PRET

Dispositif concerné : Droit Commun - Métropole et DROM

Négociation de droits uniques - Barème Plafond en K€, défini à la place

10/05/2023

	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	ZONES							AQUITAINE		PRANCHE COMITE			VAL DE LOIRE	
	A	$\overline{}$						$\overline{}$		$\overline{}$	$\setminus$			$\setminus$
	B1	>>	9	7,5			5		>>			5		
	B2 et C	$\gg$	6,5	6		!	5		$\bowtie$			4		
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	25												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	17,5												
Valeur <u>plafond</u> d'une attribution	Autres communes d'Ile de France	15												
sur logement NEUF (1er tour)	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								9					
	Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence		11											
	Métropole de Lyon, Annecy + zone frontalière : pays de Gex, pays Genevois			10										
	Hauts de France Communes limitrophes à l'Ile de France					10								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					7,5								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg										6			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan										,			
	Rennes Métropole													6,5
	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	TOUTES ZONES													
		> <	6	5			1		$\times$			3		
	ZONES SPECIFIQUES	$\times$	6	5			1		$\searrow$			3		
	ZONES SPECIFIQUES  Paris	12,5	6	5			4		$\searrow$			3		
			6	5			•					3		
	Paris  Communes de la 1ère couronne	12,5	6	5			4					3		
Valeur <u>plafond</u> d'une attribution sur logement	Paris Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))		6	5			4		6,5			3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la 1êre couronne (départements \$2 - 93 - 94 (MOP))  Autres communes d'île de France		8,5	5			4		6,5			3		
attribution sur logement	Paris  Communes de la 1ère couronne (départements 32: 30: 36 (MCD))  Autres communes d'île de france  DROM (Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte-La Réunion))			7					6,5			3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la 1êre couronne (départements \$2 - 93 - 94 (MOP))  Autres communes d'île de France  DROM (Guadelouye-Guyane-Martinique-Mayotte-La Réunion))  Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence Métropole de Lyon, Anney + zone frontalière : pays de Gex, pays					7,5			6,5			3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la 14re couronne (départements 91: 93 - 94 (MGP))  Autres communes d'île de France  DROM (Guodeloupe-Giyyane-Martinique-Mayotte-La Réunion))  Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence Métropole de Lyon, Annecy + 200e (Fontalière : pays de Gex, pays Genevois								6,5			3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la zire couronne (départements 82 - 93 - 94 (MaPI))  Autres communes d'île de France  DROM (Guodeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte-La Réunion))  Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence Métropole de Lyon, Annecy + zone frantalière : pays de Ges, pays Genevois  Picardie - communes limitrophes à l'île de France					7,5			6,5			3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la 1êre couronne (départements 32 - 33 - 34 (MADP))  Autres communes d'île de France  DROM (Guadeloupe-Guyane-Martinique-Meyotte-La Réunion))  Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence Métropole de Lyan, Annecy + zone frontalière : pays de Gex, pays Generols  Picardie - communes limitrophes à l'île de France  Métropole Européenne de Lille (MEL)					7,5			6,5		4	3		
attribution sur logement ANCIEN	Paris  Communes de la 12re couronne (départements 32: 38: 36 (MCP))  Autres communes d'île de France  DROM (Guodeloupe-Guyane-Maritinique-Mayorte-La Réunion))  Communes de la zone A de la Métropole Aix Marseille Provence  Métropole de Lyon, Annecy + zone froit sière : poys de Gex, pays Generois  Picardie - communes limitrophes à l'île de France  Métropole Européenne de Lille (MEL)  Commune sde l'Euro-Métropole de Strasbourg  Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et					7,5			6,5		4	3		4,5

#### BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS)

STRUCTURES COLLECTIVES ET D'HÉBERGEMENT (hors RHVS - Mobilité - Logements pour salariés saisonniers du tourisme, FTM)

#### **FINANCEMENTS EN PRET**

Dispositif concerné : Droit Commun - Métropole et DROM

Négociation de droits de suite - Barème plafond en K€

10/05/2023

														,,
	Zones et territoires spécifiques par région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	DAYS DE LOIDE	NOUVELLE	DROM	BOURGOGNE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE	BRETAGNE
	ZONES SCELLIER			AOILA				AQUITAINE		FRANCHE COMTE	diano Est	NONWANDE	VAL DE LOIRE	
	А	$\times$	40	35			$\searrow$	><	><	$\geq <$	><	><	><	$>\!\!<$
	B1	$>\!\!<$					25					18		
Valeur <u>plafond</u> pour un droit de suite	B2 et C	$\bigg \backslash \hspace{-0.05cm} \bigg \rangle$	25	25		1	18		$\times$			12		
	ZONES SPECIFIQUES		_											
	Paris	75												
	Communes de la 1ère seurenne		ĺ											

En DS, la durée des réservations est adossée à la durée du prêt

(départements 92 - 93 - 94 (MGP))

Autres communes d'Ile de France

# BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS) RHVS-MOBILITE - LOGEMENTS POUR SALARIÉS SAISONNIERS DU TOURISME FINANCEMENTS EN PRET

Dispositif concerné: Droit Commun - Métropole et DROM

10/05/2023

#### Négociation de droits de suite - Barème plafond en K€

Résidences Hôtelières à Vocation Sociale-Mobilité (RHVS-Mobilité)	Le nombre de contreparties négociées, en droit de désignation multiple sur la durée du prêt (DS), doit représenter, en fonction du pourcentage de l'intervention d'Action Logement Services dans le prix de revient prévisionnel de l'opération, entre 35 et 70 % des logements de l'opération.  Les conditions de mise en oeuvre des droits de réservation seront précisées dans une convention (le nombre, la durée, les modalités et la tarification). Les tarifs appliqués aux salariés des entreprises assujetties à la PEEC seront inférieurs à minima de 10 % au tarif fixé par l'exploitant.
lLogements pour salaries saisonniers du tourisme	Le nombre de contreparties, négociées en droit de désignation multiple sur la durée du prêt (DS), est fixé à 50 % des logements de l'opération.